

DELIBERATION N° 2000/01-05 - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS : AGENT TECHNIQUE
QUALIFIE

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du Personnel, informe l'Assemblée de la réussite d'un agent d'entretien qualifié à l'examen professionnel d'agent technique qualifié, par décision du jury en date du 29 novembre 1999.

L'inscription de cet agent sur la liste d'admission appelle une modification de situation.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 Janvier 2000,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent technique qualifié à compter du 1er février 2000,
- de supprimer un poste d'agent d'entretien qualifié,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2000.